

DOMMAGES AUX BIENS

Garantir la continuité de votre activité et limiter au maximum l'impact du sinistre sur la pérennité de votre entreprise.

L'assurance Dommages aux biens permet de vous protéger contre les risques liés à l'activité de votre entreprise: dommages aux bâtiments, à votre mobilier et matériel professionnel, pertes financières et responsabilité civile.

Les garanties sont étendues :

- couverture en Tous Risques, y compris incendie, explosion, dégât des eaux, vol, et sans sous limite par événement
- couverture en valeur à neuf pour les matériels informatiques et bureautiques, et partout dans le monde pour vos équipements nomades (informatique, télécommunication)
- indemnisation en cas d'impossibilité d'accès aux bureaux
- montant forfaitaire pour l'ensemble des pertes financières
- frais de reconstitution des données sans sous limite
- contrat unique quelque soit le nombre de sites à garantir



ISABELLE SIDOUN
CONSEIL EN ASSURANCES

[Tapez un texte]

Olam Partners - Groupe CPMS
5 rue Geoffroy Marie - 75009 Paris
LD : 01.77.62.33.55
Email: isabelle.sidoun@mutuelle-et-assurance.net
Orias 07004719